

**CARTE DE RÉPARTITION
DES TRYPANOSOMES-PATHOGÈNES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES EN A. O. F.**

Par P. MORNET (*)

L'essai de notation cartographique des trypanosomes pathogènes des animaux domestiques en A. O. F., que nous présentons à la Société de Pathologie exotique, n'a point la prétention d'être définitif et offre des lacunes et des erreurs que nous n'ignorons pas.

Il ne veut avoir pour mérite que de traduire le résultat de ses prospections faites en brousse depuis deux ans par les Vétérinaires d'A. O. F. et, de donner une idée d'ensemble de la répartition des trypanosomes pathogènes.

Difficultés rencontrées. - - Ainsi que l'ont signalé H. E. HORNBY (1) et H. R. F. COLBACK (2) il est très difficile, peut-être même impossible, de représenter correctement sur une carte tous les renseignements désirables.

En effet, le nombre d'espèces de trypanosomes rencontrées chez les animaux domestiques en Afrique est très grand : *Trypanosoma equiperdum*, *Trypanosoma theileri*, *Trypanosoma evansi*, *Trypanosoma vivax*, (*T. uniforme*), *Trypanosoma brucei*, (*Trypanosoma simiax*), *Trypanosoma congolense*.

D'autre part, le nombre d'espèces animales atteintes est également important : dromadaire, cheval, âne, bœuf, mouton, chèvre, porc, chien, chat. Et elles sont réceptives à l'un ou l'autre trypanosome, parfois à plusieurs, d'où infections mixtes possibles.

En somme, matériellement, devraient être indiqués sur une carte complète, les espèces de trypanosomes, les animaux infestés par un ou plusieurs parasites, les zones « d'action » des différents trypanosomes (qui se chevauchent d'ailleurs) ; problème complexe qui n'est pas prêt de recevoir une solution satisfaisante.

En ce qui concerne la prospection elle-même d'autres obstacles se manifestent :

1° **Beaucoup** d'animaux (dromadaires et bovins en particulier) sont prémunis contre certaines espèces de trypanosomes dans leur zone particulière d'habitat, de sorte que les prélèvements de sang restent souvent négatifs alors que les animaux sont en réalité infestés.

Cet équilibre entre l'animal et le milieu est souvent rompu par des maladies intercurrentes, la fatigue, la sous-alimentation, les carences alimentaires... ce qui se traduit par une « crise » pathologique et une « explosion » de parasites dans le courant sanguin. Malheureusement les prospections n'interviennent pas forcément à ce moment-là.

De sorte qu'il faut examiner un très grand nombre de lames de sang de sujets malades ou sains (apparemment) pour obtenir un faible pourcentage de résultats positifs qui ne traduisent pas l'infestation réelle, nettement plus élevée.

2° Les animaux en déplacement, (transhumants ou destinés à l'exportation) faussent la répartition géographique. Par exemple, les zébus du Sahel, exportés sur pied vers le Sud, arrivent à Abidjan souvent infestés par *T. vivax*. Faut-il admettre que cet hémoparasite est inoculé en cours de route, ou au contraire est le résultat d'une « sortie » chez un animal fatigué mais infesté dans sa région d'élevage d'origine?

Pour éviter une erreur nous ne tenons pas compte de ces cas particuliers.

Technique utilisée. -- Nous n'avons pas, en A. O. F., par manque de personnel, d'équipes spécialisées de prospection des trypanosomiasés animales, de sorte que les prélèvements sont effectués par les vétérinaires à l'occasion de tournées polyvalentes.

Ils sont ensuite adressés au Laboratoire Fédéral de l'Élevage de Dakar pour détermination de l'espèce de trypanosome en cause. Il est évident qu'un pourcentage d'erreurs est admissible lors de la détermination mais il est, à notre avis, peu élevé. Certains examens difficiles à interpréter, devraient être complétés par des tests biologiques (inoculations) mais le travail de prospection deviendrait trop complexe.

En A. O. F., le *Trypanosoma equiperdum* (agent de la dourine du cheval) n'existant pas, nous n'avons pas à en tenir compte. *Trypanosoma theileri*, d'autre part, est rare et de pathogénéité douteuse. *T. uniforme*, souvent confondu avec *T. vivax*, ne mérite pas une classification spéciale.

Quant à *T. simiae*, son existence reste discutée

Aussi n'avons-nous retenu que les quatre grands groupes de trypanosomes : *T. evansi*, *T. vivax-cazalboni*, *T. brucei*, *T. congolense*, qui seuls, sont représentés sur la carte. Les espèces animales infestées y seront intégrées ultérieurement ce qui, à l'heure actuelle, s'avère encore malaisé, d'autant que les prélèvements reçus proviennent surtout de bœufs, chiens, chevaux. Les porcs, moutons, chèvres, chats ont fait l'objet de moins de recherches.

La limite nord des tsé-tsés, indiquée par nous, est transposée des cartes de répartition des glossines établies par le Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie de l'A. O. F.

Interprétation des résultats. — La lecture de la carte permet de noter :

1° La vaste répartition géographique de *T. vivax* trouvé du 17° de latitude nord jusqu'au 3° et du 16° de longitude ouest jusqu'au 14° de longitude est, soit du nord au sud, des régions sahariennes jusqu'à la région côtière et, d'ouest en est, de l'Océan Atlantique aux bords du Lac Tchad.

En fait, la zone d'élection de cet hémoparasite correspond à celle de l'habitat normal du zébu et des métis zébus-bœufs sans bosse.

2° *T. evansi* est limité à la zone d'élevage du dromadaire, soit la région saharienne et pré-sahélienne.

Le dromadaire est pratiquement la seule espèce animale infestée, encore que le cheval soit réceptif. Mais les cas de contamination des chevaux sur les bords du fleuve Niger (d'origine cameline) signalés autrefois n'ont pas été mis en évidence par nous (*).

3° *T. brucei* et *T. congolense* occupent surtout la région comprise entre le 14° de latitude nord et la mer. Il est impossible de différencier les zones d'élection de ces deux espèces de trypanosomes qui se chevauchent, s'intriquent étroitement et correspondent aux régions à glosines, insectes vecteurs et transmetteurs.

Les représentants des animaux domestiques les plus caractéristiques de cette zone sont les métis zébus-bœufs sans bosse et les bœufs sans bosse.

On peut noter une anomalie apparente dans la répartition des trypanosomes, c'est la présence au nord de la limite des tsé-tsés de quelques foyers de *T. brucei* et *T. congolense*, en particulier dans les régions de Kayes, sud Bandiagara et nord Fada. Suivant les données classiques, il paraît difficile de concevoir ces deux espèces de trypanosomes en dehors de la présence de tsé-tsés.

Pour l'expliquer nous mettons deux hypothèses :

a) les tsé-tsés, en certaines saisons, remontent plus au nord qu'il n'est admis généralement ;

b) certains troupeaux infestés en transhumance dans la zone à glosines sont prospectés par nous plus au nord, à leur retour dans leur zone habituelle d'élevage.

Ces deux hypothèses ont, à notre avis, la même valeur.

*

* *

En plus de ces résultats qui peuvent être « traduits » de la représentation géographique, nous avons inscrit dans la légende le pourcentage d'espèces de trypanosomes détectées par rapport

(*) N. de L. et J. de L. (1931) p. 100.

aux animaux infestés soit : *T. vivax*, 48 o/o ; *T. congolense*, 28 o/o ; *T. brucei*, 19 o/o ; *T. evansi*, 5 o/o.

Ces chiffres n'ont qu'une valeur relative et seront modifiés au fur et à mesure des prospections.

*

* *

Il est certain, que ces données basées sur In prospection chez les animaux devraient être complétées par de s recherches parallèles sur l'infestation des glossines suivant les régions.

CONCLUSION

L'essai de représentation cartographique de la répartition des trypanosomes pathogènes des animaux domestiques de l'A. O. F., malgré ses lacunes et ses imperfections, consécutives aux multiples difficultés rencontrées pour son établissement, permet d'avoir une vue d'ensemble des aires d'infestation des trypanosomes.

Les quatre groupes de trypanosomes :

T. evansi, *T. vivax-cazalboi*, *T. brucei*, *T. congolense*, sont seuls indiqués.

T. vivax est celui qui a la plus vaste répartition géographique.

T. evansi reste limité à la zone saharienne et pré-sahélienne d'élevage du dromadaire.

T. brucei et *T. congolense* sont essentiellement les trypanosomes des régions à tsé-tsés.

La délimitation de la « zone d'action » de chaque espèce de trypanosome est difficile car l'intrication des hémoparasites est fréquente.

Le pourcentage d'espèces de trypanosomes détectés par rapport aux animaux infestés est provisoirement le suivant : *T. vivax-cazalboi* 48 o/o, *T. congolense* 28 o/o, *T. brucei* 19 o/o, *T. evansi* 5 o/o.

(Laboratoire Fédéral de l'Élevage, Dakar).

BIBLIOGRAPHIE

- (1) HORNBY (H. E.). — Le relèvement cartographique de la répartition des trypanosomiases en Afrique.
- (2) COLBACK (H. R. F.). — Note ru sujet de la carte des trypanosomiases animales au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.

Comité Scientifique International de Recherches
sur la Trypanosomiase, Lourenço Marques.

25-30 septembre 1952.